

**ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT  
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUiH – AMÉNAGEMENT DU COL DE LA FAUCILLE**

La concertation concernant la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUiH, pour l'aménagement du Col de la Faucille, engagée le 19 mai 2022, prendra fin le **jeudi 25 août 2022 à minuit**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date, que ce soit via le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/amenagements-col-de-la-faucille> ou via les registres papiers à disposition en mairies de Gex et Mijoux ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.